



COMMUNE DE LAPAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 avril 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2019.

Présents : Mmes Valérie CHARLES, Nadège FOSSE, Marie-Claude LADANNE, Jeanne-Marie LEGOFFE, MM. Michel BLIN, Jean BORELLO, Jérémie DUPIN, Daniel GAURIAT, Patrick JACQ et Nicolas MALIN.

Secrétaire de séance : Mme Nadège FOSSE

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du Conseil.
- **Approuve, à l'unanimité** le compte de gestion du Receveur Municipal dressé par Mme Richard pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Approuve, à l'unanimité**, le compte administratif qui fait apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2018 de 58 055,57 € qui se résume de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement	77 671,88 €
Excédent d'investissement	- 19 616,31 €
TOTAL CUMULES	58 055, 57 €

- **Approuve, à l'unanimité**, l'état de notification des taux d'imposition de 2019 des quatre taxes directes locales établi par la Direction Générale des Impôts selon le calcul des taux 2019 par implication de la variation proportionnelle.

Taxe d'habitation	10,34 %
Taxe foncière (bâti)	11,44 %
Taxe foncière (non bâti)	15,10 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	14,30 %

Ce qui représente un produit fiscal « attendu » de 40 815 €.

Un prélèvement au profit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) s'élève à 10 403 €.

Détail des allocations compensatrices :

Taxe d'habitation	4 924 €
Taxe foncière (bâti)	49 €
Taxe foncière (non bâti)	437 €
CFE	465 €

- **Approuve à l'unanimité**, le budget unique de l'exercice, comme suit :

La section investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 42 721,52 €
La section fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 170 704,81 €
TOTAL DU BUDGET 213 426,33 €

- **Approuve, à l'unanimité**, le bilan de l'année 2018 concernant l'office national des forêts.
Recettes : 0 € ; Dépenses 1 416,02 € ; Différence -1 416,02 € ; Revenu net (HT)/ hectare : -31,89 € .

-**Emet, à l'unanimité**, un avis favorable sur l'ensemble du tracé du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée ainsi que l'inscription des chemins ruraux.

-**Donne un avis favorable, à l'unanimité** au retrait de la CDC FerCher-Pays Florentais par substitution des communes de Mareuil sur Arnon et de Saugy du SMEAL.

-**Autorise, à l'unanimité**, Monsieur Jean BORELLO pour signer le bail emphytéotique ou à défaut une convention de gestion en complément des délibérations précédentes.

-**Demande d'aide financière**, courrier concernant la fête agricole Levet/Châteauneuf Canton de Trouy le samedi 24 août 2019 sur la commune de Levet. Attribution de 50 €.

Informations :

- **Course Cycliste du canton de Trouy**

Organisée par US Florentaise Cyclisme aura lieu le samedi 18 mai 2019. Au vu de la modification de tracé suite à des travaux sur la commune de Corquoy, celle-ci était prévue par le Chemin de Houët. Mme le Maire ayant émis un avis DEFAVORABLE à ce nouveau tracé vu l'insécurité de la chicane du Pont du Cher. Le dernier tracé passera de Effes à Lunery (Carrefour D27/Chemin de Houët).

- **SDE 18**

Nomination au poste de Président, Monsieur Philippe MOISSON, en remplacement de M. Aymar DE GERMAY démissionnaire.

-**Cérémonie du 8 mai** : Rendez-vous à 11 H.

-**Organisation des Bureaux de vote « Elections Européennes » le 26 mai 2019 :**

A l'ouverture et à la fermeture, 1 président, 1 secrétaire et 2 assesseurs doivent être présents.

-**Classement de la commune en zone de revitalisation rurale :**

Suivant décret n° 2019-423 du 27 mars 2019 la commune est en ZSCS (zones soumises à des contraintes spécifiques).

-**Com Com ABC / Office de tourisme :**

Guide touristique 2019 « L'essentiel de Lignièrès / Châteauneuf / Levet mis à disposition à la mairie.

- **Secrétariat de Mairie** : Fermé les 8 et 11 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.